

		2025			
Type d'activité	Nature de la redevance	Tarif HT annuel	Inflation 0,2325%	TVA applicable 20 %	Tarif TTC annuel
Terrasse	Emprise couverte le m ²	5643 €		11,29 €	67,71 €
Pêche et conchyliculture	mas conchylicole le m ²	5,83 €		1,17 €	7,00 €
	pontons professionnels le m ²	6,19 €		1,24 €	7,43 €
Plaisance	contrat annuel d'occupation	(cf. grille tarifs/plaisance)			
	contrat escale estivale 6 mois	(cf. grille tarifs/plaisance)			
	contrat escale hivernale 6 mois	(cf. grille tarifs/plaisance)			
	tarifs escale (jour, semaine, mois)	(cf. grille tarifs/plaisance)			
Cale de mise à feu	1 accès	8,62 €	8,64 €	1,73 €	10,37 €
	forfait 10 accès	77,63 €	77,81 €	15,56 €	93,37 €
	forfait 20 accès	138,00 €	138,32 €	27,66 €	165,98 €
Type d'activité	Nature de la redevance	Tarif HT Journalier		TVA applicable 20 %	Tarif TTC Journalier
shooting photos, prises de vues par drones...	exploitation commerciale	250,00 €		50,00 €	300,00 €
	utilisation personnelle			GRATUIT	
Tournages audiovisuels (avec ou sans fermeture de route)	Long-métrage : fictions TV, publicité, film institutionnel de commanditaire privé ...	833,33 €		166,67 €	1 000,00 €
	Court-métrage : clip, série de fiction ...				
Autres tournages audiovisuels	Avec valorisation du site et/ou de l'image du Département				
	listouance avec 1000 par ex)				
	Film d'école ou à vocation humanitaire			GRATUIT	
	Projet étudiant ou associatif dont la diffusion sera gratuite				

Régie intercommunale du Port départemental "Le Chichoulet"

Port de plaisance 2025

TARIFS TTC en euros

Catégories n°	Longueur	ANNEE	6 mois		Haute saison : juillet-août			Basse saison : avril-mai-juin-septembre			Hors saison : mois 01-02-03-10-11-12		
			de mai à oct.	de nov. à avri	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
1	Jusqu'à 3.99 m	1 217,59 €	1 200,20 €	800,13 €	15 €	76 €	306 €	13 €	64 €	256 €	8 €	40 €	160 €
2	de 4 à 4,99 m	1 254,31 €	1 236,39 €	824,26 €	16 €	79 €	315 €	13 €	66 €	263 €	8 €	41 €	165 €
3	de 5 à 6.49 m	1 518,87 €	1 469,19 €	979,46 €	19 €	94 €	374 €	16 €	78 €	313 €	10 €	49 €	196 €
4	de 6.5 à 7,99 m	1 805,88 €	1 682,70 €	1 121,80 €	21 €	107 €	428 €	18 €	90 €	358 €	11 €	56 €	224 €
5	de 8 à 9.49 m	2 160,57 €	2 013,20 €	1 342,13 €	26 €	128 €	513 €	21 €	107 €	429 €	13 €	67 €	268 €
6	de 9.5 à 10.99 m	2 829,85 €	2 636,84 €	1 757,89 €	34 €	168 €	671 €	28 €	140 €	562 €	18 €	88 €	352 €
7	de 11 à 12.99 m	3 442,15 €	3 207,37 €	2 138,24 €	41 €	204 €	817 €	34 €	171 €	683 €	21 €	107 €	428 €
8	de 13 à 14.49m	4 035,50 €	3 726,06 €	2 484,04 €	47 €	237 €	949 €	40 €	198 €	794 €	25 €	124 €	497 €
9	de 14.5 à 16.49m	4 565,90 €	4 215,79 €	2 810,53 €	54 €	268 €	1 073 €	45 €	224 €	898 €	28 €	141 €	562 €
10	de 16.5 à 18.5m	5 230,88 €	4 829,79 €	3 219,86 €	61 €	307 €	1 230 €	51 €	257 €	1 029 €	32 €	161 €	644 €

Tarifs applicables aux multicoques : la catégorie de longueur x 1,5

Tarifs applicables aux places aménagées sur les pontons professionnels avec butoirs à quai : la catégorie de longueur multicoques ou monoques moins 30%

Conditions générales : La base de tarification est la longueur hors tout y compris les appareils fixes car selon le cas elle peut être différente de la longueur de signallement indiquée sur l'acte de francisation. Le contrat annuel est calculé sur la période du 1er janvier au 31 décembre. L'absence de renouvellement de contrat annuel au 1er janvier fait de son titulaire un occupant sans droit ni titre du domaine public. L'occupant est alors considéré en escale et de ce fait, redevable de la tarification journalière. Pour les bateaux arrivant en cours d'année et souscrivant un contrat annuel, il sera appliqué un prorata temporis. Les séjours forfaitaires (jours, mois, semaines) sont comptés de date à date, se terminent à 12h et sont payables au moment de la confirmation de réservation ou à l'arrivée du bateau lorsqu'il n'y a pas de réservation. Dans le cadre de notre opération "escale coup de coeur", une nuitée est offerte, pour les bateaux en cabotages, à partir de deux nuits au port. Ces tarifs comprennent la fourniture d'eau, d'électricité, du service d'ordures ménagères, l'usage des sanitaires, de la wifi et de parkings réservés aux usagers. Un badge sera remis pour l'accès au ponton et aux sanitaires contre une caution de 20€. Tout bateau séjournant dans l'enceinte portuaire doit être titulaire d'une attestation d'assurance en cours de validité.

Conditions de paiement : Le contrat de location annuel est payable en une seule fois ou à partir de la deuxième année en trois fois par prélèvement sans frais (avril, juin et septembre). Les contrats de location 6 mois (mai à octobre et novembre à avril) sont payables en une seule fois au départ du contrat. Les séjours en escale sont payables dans son intégralité le jour de l'arrivée du bateau. Si une réservation préalable est effectuée, un acompte de 30% est demandé, **non restitué en cas d'annulation**, et le paiement est finalisé le jour de l'arrivée du bateau.

PROJET

page 3 sur 3
REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

21_D0-034-243400488-20241105-DELIB_24_18